

BONNES PRATIQUES

CONSEILS DU POMPIER - CHAUFFAGE AU BOIS

MISE EN GARDE !

Au courant du dernier mois, les pompiers du Service incendie de la MRC de D'Au-tray ont dû répondre à plusieurs interventions en lien avec l'utilisation d'appareils de chauffage au bois.

Voici quelques conseils concernant le chauffage au bois:



Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal et attendre au moins 7 jours avant de les transvider. Ne jamais laisser les cendres à l'intérieur afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone.



La cheminée doit être ramonée au moins une fois par année, préférablement par une compagnie spécialisée.



Un avertisseur de monoxyde doit être installé à la maison, près des chambres à coucher (si un appareil à combustion est présent et/ou un garage attaché).



Notez qu'un avertisseur de fumée ne détecte pas la présence de ce gaz incolore, inodore et invisible (à moins qu'il soit combiné). Seul un avertisseur de monoxyde peut le détecter. Si son alarme sonne, quittez immédiatement les lieux et composez le 9-1-1.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcatray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

SOYEZ TOUJOURS VIGILANT!

